FORMATION EN STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES ET LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC

Janvier 2024

Module 2: Les règles comptables

Objectif du module:

- Comprendre l'importance du cadre comptable des SFP ;
- Décrire la comptabilité en partie double, la base d'enregistrement, les intérêts en droits constatés ;
- Comprendre la valorisation des encours et des flux ;
- Comprendre le concept de consolidation et comment l'appliquer en pratique ;

Importance du cadre comptable

- Les règles comptables des SFP permettent d'avoir une cohérence interne du cadre des SFP d'une part, et entre les SFP et les autres statistiques macroéconomiques, d'autre part;

- Les règles comptables des SFP assurent aussi que les enregistrements des encours et des flux sont conformes aux normes et standards statistiques internationaux.

système de comptabilité en partie double

- Dans un **système en partie double**, chaque transaction donne lieu à au moins deux écritures de même valeur, l'une au crédit d'un compte, l'autre au débit.
- Ce principe garantit que le total de toutes les écritures au crédit et celui de toutes les écritures au débit pour toutes les opérations sont égaux,
- ce qui permet de vérifier la cohérence des comptes SFP pour une unité, un sous-secteur ou un secteur.

système de comptabilité en partie double

Dans un système de comptabilité en partie double :

- ✓ **Un débit** correspond à une augmentation d'actif, une diminution de passif ou une baisse de la valeur nette
- ✓ **Un crédit** correspond à une diminution d'actif, une augmentation de passif ou une hausse de la valeur nette

Moment d'enregistrement des flux

Généralement il y'a une période entre l'initiation et l'aboutissement d'un évènement économique.

Ainsi, il y'a différentes possibilités de déterminer le moment d'enregistrement de l'évènement économique.

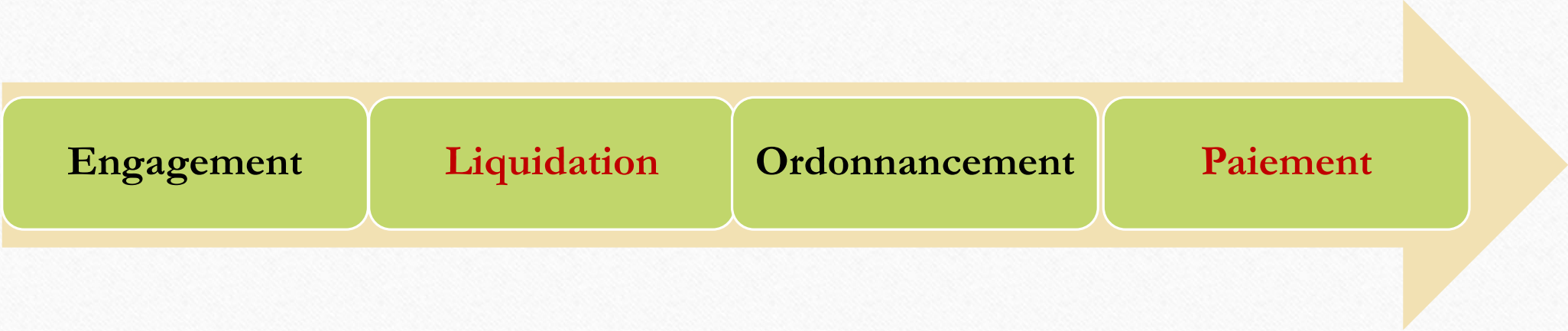

Moment d’enregistrement des flux

Les droits constatés qui correspondent à la **liquidation** constituent la base d’enregistrement pour le **tableau des opérations financières** des SFP;

La **base caisse** qui correspond à la phase paiement est utilisée pour le **tableau des sources et utilisation de trésorerie**, ce qui correspond à la phase **paiement**.

Moment d’enregistrement des flux

La différence entre les enregistrements en droits constatés et en base caisse apparait dans les autres comptes à payer ou les autres comptes à recevoir.

Moment d’enregistrement des flux

Enregistrements des intérêts sur la dette

- Les **intérêts** sont une forme de revenu d’investissement à recevoir par les propriétaires de certains types d’actifs financiers (droits de tirage spéciaux, dépôts, titres de créance, crédits et autres comptes à recevoir) parce qu’ils mettent ces ressources financières et autres à la disposition d’une autre unité institutionnelle. (MSFP 2014)
- Les intérêts sont comptabilisés comme s’accumulant en continu sur l’encours au bénéfice du créancier. Selon la nature des dispositions contractuelles, le taux auquel les intérêts s’accumulent peut être un pourcentage de l’encours, une somme d’argent prédéterminée une somme variable qui dépend d’un indicateur défini, ou une combinaison quelconque de ces modalités.

Valorisation des encours et des flux

- Le cadre des SFP recommande que les flux économiques et les encours soient valorisés au prix courant du marché autrement dit les flux doivent être valorisés à leur valeur courante d'échange

- la valeur courante d'échange, correspond à la valeur à laquelle les biens, les services, le travail ou les actifs sont ou pourraient être échangés contre des espèces (numéraires ou dépôts transférables)

Concept de consolidation

- La **consolidation** est une méthode qui consiste à présenter les statistiques se rapportant à un ensemble d'unités (ou d'entités) comme si cet ensemble constituait une seule unité.
- Dans le cadre des SFP, les données présentées pour un groupe d'unités sont consolidées. En particulier, les statistiques relatives au secteur des administrations publiques et à chacun de ses sous-secteurs sont présentées sous forme consolidée.
- Lorsque des unités du secteur public sont incluses dans une présentation, les données relatives aux sociétés publiques devraient être présentées de deux manières :
  - ✓ comme des sous-secteurs distincts pour les sociétés financières et non financières ;
  - ✓ et avec les unités d'administration publique pour le secteur public consolidé.
  - ✓ Dans les deux cas, il faut procéder à une consolidation des statistiques au sein de chaque groupe.

Concept de consolidation

Un ensemble consolidé de comptes pour une unité ou un groupe d'unités est:

- ✓ premièrement, une agrégation de toutes les transactions ou stocks au sein d'un cadre analytique convenu et,
- ✓ deuxièmement, une élimination de toutes les transactions ou stocks correspondant à des relations entre les unités ou entités faisant l'objet de la consolidation. ;

En plus d'éliminer les transactions internes d'une unité ou d'un groupe d'unités, le processus de consolidation agrège au sein d'un cadre commun toutes les transactions hors du groupe.

La consolidation a pour conséquence que seuls les transactions ou stocks de l'unité consolidée (ou des unités consolidées) avec les unités hors de la frontière sont mesurés

Les agrégats consolidés ne tiennent pas compte de l'interaction économique au sein du groupe. Ils ne tiennent compte que des transactions ou stocks comportant des interactions avec toutes les autres unités institutionnelles

La consolidation permet d'éviter le double comptage des transactions ou encours entre unités, ce qui produit des agrégats qui ne sont pas influencés par les interactions internes. C'est cette élimination du double comptage qui accroît la valeur analytique des données consolidées.

Concept de consolidation

- La consolidation n'influe pas sur les soldes comptables. Les soldes comptables obtenus par une agrégation simple sont en effet les mêmes que ceux que l'on obtient au moyen d'une consolidation.
- S'il en est ainsi, c'est à cause de la nature symétrique du processus de consolidation : les deux parties à l'opération de consolidation relèvent de la même section générale du cadre analytique.
- Par exemple, lorsque l'on prépare des données pour le secteur des administrations publiques, un transfert de l'administration centrale à une administration locale est consolidée en éliminant la dépense effectuée par l'administration centrale et la recette de l'administration locale, de sorte que le solde d'exploitation du secteur des administrations publiques demeure inchangé.

Concept de consolidation

On peut effectuer une consolidation à divers échelons ou dans divers sous-secteurs de l'administration publique.

La consolidation intra-administration est une consolidation au sein d'un sous-secteur particulier du secteur des administrations publiques et peut se révéler nécessaire à deux étapes.

Premièrement, une unité institutionnelle unique peut devoir faire l'objet d'une consolidation lorsque l'unité dispose de plusieurs fonds pour effectuer ses opérations et qu'il y a de multiples transactions entre ceux-ci.

Par exemple, l'administration centrale d'un pays peut être dotée d'une unité institutionnelle fondamentale possédant un ou plusieurs comptes budgétaires, ainsi que des fonds et des comptes spéciaux établis à des fins particulières. Des transferts sont souvent effectués entre les comptes budgétaires et les comptes spéciaux et ces transferts sont enregistrés sur une base brute comme des charges du compte budgétaire et des recettes du fonds spécial. Si ces transferts ne sont pas éliminés, on obtient des agrégats de recettes et de charges déterminés par la méthode comptable plutôt que par les transactions avec d'autres unités.

De même, les sous-secteurs des administrations d'États fédérés et des administrations locales doivent chacun faire l'objet d'une consolidation pour éliminer les flux et les positions internes

Enfin, la consolidation inter-administrations concerne la consolidation de toutes les unités institutionnelles du secteur des administrations publiques

Concept de consolidation

- On s'entend généralement sur la définition, la nature et les méthodes de consolidation des unités de l'administration publique. Mais la question de savoir si toutes les transactions internes doivent être éliminées ou si la consolidation doit s'appliquer uniquement à un sous-ensemble de ces transactions ne fait pas l'unanimité.
- Par exemple, certains soutiennent que toutes les transactions internes doivent en principe être éliminées, tandis que d'autres estiment que certaines transactions (les impôts versés par une administration publique à une autre administration publique, les achats et ventes de biens et services) doivent être incluses dans les agrégats et que seules certaines composantes des transferts et prêts doivent être éliminées.
- D'un point de vue conceptuel, la consolidation exige l'élimination de tous les flux. Toutefois, pour des analyses particulières, il peut être opportun d'utiliser des valeurs brutes (par exemple, il vaut mieux utiliser les impôts bruts pour déterminer les ratios d'imposition) .
- En pratique, la décision concernant le degré de détail dans une consolidation doit reposer sur l'utilité stratégique des données consolidées
- Pour ce qui est des positons de stock, toutes les positions réciproques débiteur/créancier doivent être éliminées lors de la consolidation.

Concept de consolidation

Pourquoi doit-on consolider les données des administrations publiques ?

Le MSFP 2014 recommande la présentation consolidée à cause de son utilité analytique.

La consolidation élimine les effets de distorsion sur les agrégats résultant de différents mécanismes administratifs entre pays.

Un pays utilisant un système budgétaire uniforme pour toutes ses transactions aura des agrégats non consolidés de moindre ampleur qu'un pays ayant un niveau d'activité identique mais utilisant des comptes extrabudgétaires tributaires du budget.

Il va de soi que, bien que les transactions des deux pays avec les autres unités et les non résidents soient identiques, les agrégats non consolidés du premier sont plus élevés que ceux du second.

Concept de consolidation

Pourquoi doit-on consolider les données des administrations publiques ?

L'impact le plus important de la consolidation sur les données concerne l'ampleur des agrégats.

Les recettes et les charges non consolidées, par exemple, peuvent inclure des montants résultant uniquement de transactions au sein de l'administration publique concernée.

Ces transactions peuvent être relativement peu importantes, comme dans le cas des paiements d'impôts inter-administrations, ou très importantes, comme dans le cas des dons et des prêts.

Concept de consolidation

Que doit-on consolider ?

En principe, la consolidation doit porter sur toutes les transactions intra-administration et inter administrations, sans qu'il soit tenu compte de la nature de ces transactions, et toutes les transactions qui ne sont pas consolidées doivent être identifiées dans la nomenclature des comptes budgétaires pour les transactions, la contrepartie à la transaction étant clairement indiquée.

Si la nomenclature des comptes ne comporte pas l'identification de la contrepartie, on doit considérer qu'il s'agit là d'une question à traiter en priorité lors de la prochaine révision de la nomenclature.

Pour que la consolidation soit effectuée en bonne et due forme, il faut procéder à un examen rigoureux des comptes à consolider afin d'identifier les transactions internes. On ne cherche pas à obtenir une consolidation parfaite, mais à éliminer de manière cohérente les transactions et positions ayant un effet sensible sur les agrégats définitifs.

Lorsqu'un examen des comptes révèle qu'il est difficile de relever certaines transactions de faible ampleur (par exemple, des frais connexes), on ne doit pas affecter de ressources à la détermination de ces transactions et de leur ampleur

Concept de consolidation

- **Les transactions inter-administrations couvrent un éventail de catégories dont l'importance peut varier sensiblement. Les principales transactions, par ordre probable d'importance, concernent :**
  - ✓ les dons (transferts courants et en capital) entre unités ou entités du secteur des administrations publiques;
  - ✓ les transactions sur actifs financiers et sur passifs;
  - ✓ les intérêts créditeurs et débiteurs;
  - ✓ les impôts que verse une administration publique à une autre;
  - ✓ les achats/ventes de biens et services;
  - ✓ les acquisitions/cessions d'actifs non financiers.

Concept de consolidation

- Exemple de consolidation

	Budgétaire	Extrabudgétaire	Colonne consolidation	Administration centrale
Recettes	**3 063,7**	**757,4**	**-659,0**	**3 162,1**
Recettes fiscales	2 678,3	0,0	0,0	2 678,3
Cotisations sociales	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons	130,6	669,3	-659,0	140,9
Autres recettes	254,7	88,1	0,0	342,8
Charges	**2 978,4**	**517,2**	**-659,0**	**2 836,7**
Rémunération des salariés	925,6	173,7	0,0	1 099,3
Utilisation des biens et services	498,6	186,8	0,0	685,3
Consommation de capital fixe	NA	NA	NA	NA
Intérêts	306,5	7,5	0,0	314,1
Subventions	91,0	57,8	0,0	148,8
Dons	806,6	0,0	-659,0	147,6
Prestations sociales	22,9	55,9	0,0	78,7
Autres charges	327,3	35,6	0,0	362,8
Solde brut de gestion	**85,2**	**240,1**	**0,0**	**325,4**
Investissement brut/net dans les actifs non financiers	**1 050,4**	**165,2**	**0,0**	**1 215,6**
Dépenses	**4 028,9**	**682,4**	**-659,0**	**4 052,3**
Capacité (+) / besoin de financement (-)	**-965,2**	**75,0**	**0,0**	**-890,2**

QUESTIONS !

CONTRIBUTIONS !